

Absents excusés : Julio Le Dias, Chahid El Amine, Martine Le Texier, Renaud Fontaine-Tranchant, Nathalie Turrel

Pouvoirs : Martine Le Texier à Patrick Chollier, Renaud Fontaine Tranchant à Cathy Antoine

Secrétaire de séance : Flavie Martinez - Début de séance à 20h -

Présentation de l'opération VAP par l'Agence de mobilité du Nord-Isère : Le réseau VAP va s'étendre avec deux nouvelles lignes. 4 lignes sont déjà en services aux alentours de la Tour-du-Pin, ces deux lignes vont faire leur apparition sur le territoire de la Boucle du Rhône ; elles permettront de rejoindre Crémieu et La Balme les Grottes au départ de Pont-de-Chéruy. L'une passera par Hières-sur-Amby. Il s'agit d'inciter les automobilistes à prendre des auto-stoppeurs qui se seront inscrits en mairie au préalable. Les automobilistes doivent se faire connaître pour adhérer également à cette forme de voiture-partage. Le conseil devra décider prochainement de son implication dans cette nouvelle démarche.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 4 février 2016.

1-CCIC

1.1 Convention pour occupation du groupe scolaire par le CLSH et entretien des locaux par le personnel communal : Comme les années précédentes, le groupe scolaire doit accueillir un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) pendant les vacances scolaires 2016, organisé par la communauté de communes de l'Isle Crémieu. Il est convenu que l'entretien des locaux sera pris en charge par les employés communaux, la CCIC s'engageant à rembourser la commune des frais engagés. Délibération votée à l'unanimité.

2- Environnement

2.1 SAFER – Avenant à promesse d'achat : décision reportée.

3- FINANCES

3.1 Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015 de la commune : Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2015 approuvant le budget primitif 2015, Monsieur le Maire expose à l'assemblée ses conditions d'exécution, soit :

| | EXPLOITATION | INVESTISSEMENT |
|-----------|----------------|----------------|
| RECETTES | 1 358 430,83 € | 560 918,49 € |
| DEPENSES | 1 048 592,23 € | 536 902,54 € |
| Excédents | 309 838,60 € | 24 015,95 € |

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de M. Lajoie, et approuve à l'unanimité le compte administratif, et le compte de gestion 2015 établi par M. le Trésorier. Il affecte les résultats de l'exercice 2015 en excédent d'exploitation reporté (R002) à hauteur de 309 838,60 € et en excédent d'investissement (R001) à hauteur de 24 015,95 €.

3.2 Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015 du CCAS : Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2015 approuvant le budget primitif 2015, Monsieur le Maire expose à l'assemblée ses conditions d'exécution, soit :

Recettes d'exploitation 11 938,42 € - Dépenses d'exploitation 6 954,17 €€

Le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de M. Lajoie, et approuve à l'unanimité le compte administratif, et le compte de gestion 2015 du CCAS établi par M. le Trésorier. Il affecte les résultats de l'exercice 2015 en excédent d'exploitation reporté (R002) à hauteur de 4 984,25 € .

3.3 Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015 du camping municipal : Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 juin 2015 approuvant le budget primitif 2015, Monsieur le Maire expose à l'assemblée ses conditions d'exécution, soit :

Recettes d'exploitation 20 544,65 € - Dépenses d'exploitation 8 358,04 €

Le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de M. Lajoie, et approuve à l'unanimité le compte administratif, et le compte de gestion 2015 du CCAS établi par M. le Trésorier. Il affecte les résultats de l'exercice 2015 en excédent d'exploitation reporté (R002) à hauteur de 12 186,61 €.

3.4 Fiscalisation de la part communale au syndicat du lycée la Pléiade : Vu la possibilité offerte aux communes de budgéter ou fiscaliser la participation de la commune au syndicat intercommunal du lycée La pléiade, le conseil décide à l'unanimité de fiscaliser cette participation.

3.5 Encaissement d'un chèque de remboursement de GROUPAMA : Le conseil accepte à l'unanimité l'encaissement d'un chèque de remboursement de la franchise de 1 000 € suite à un lampadaire accidenté rue du Février.

3.6 Encaissement d'un chèque de remboursement d'indemnités journalières : Le conseil accepte à l'unanimité l'encaissement d'un chèque de remboursement d'indemnités journalières de 140,50 € suite à un arrêt maladie d'un agent pour la période du 15 janvier au 4 février 2016.

4. PERSONNEL

4.1 Révision du régime indemnitaire : Après examen du dossier concernant la révision du régime indemnitaire des agents, le comité technique paritaire du Centre de Gestion de l'Isère a émis un avis favorable. Il pourra donc être appliqué.

4.2 Mise à disposition de la responsable de bibliothèque, pour une mission de remplacement à la mairie de Saint-Romain de Jalionas, et d'archiviste dans les communes voisines : Suite à une baisse importante de fréquentation de la bibliothèque municipale, il a été envisagé de mutualiser le poste. La commune de Saint-Romain de Jalionas éprouvant des difficultés à ouvrir sa bibliothèque municipale suite à un arrêt maladie de son agent en charge de la structure, il est convenu d'une mise à disposition entre les communes encadrée par une convention. Celle-ci prévoit le remboursement du salaire de l'agent, augmenté des frais de déplacement. L'intervention se déroulera deux fois par semaine du 9 au 31 mars avec possibilité de renouvellement en cas de prolongation du congé maladie de l'agent. Par ailleurs, quatre communes ont fait part de leur intérêt pour un travail d'archivage. Le conseil autorise le maire à signer la convention avec la mairie de Saint-Romain de Jalionas et les communes qui souhaiteront confier leur archivage à notre responsable de bibliothèque.

4.3 Transfert d'un agent à temps plein au service technique ; suppression du poste d'agent administratif ; modification du poste d'agent technique vers un temps plein : Suite à la réorganisation des services opérée en 2015 après l'intervention du CDG38, et vu la charge de travail supportée par les agents techniques, il a été convenu, avec l'accord de l'agent, du transfert de ce dernier à temps complet au service technique. Le poste administratif est donc de ce fait vacant et se doit d'être supprimé, car la personne recrutée au service administratif pour combler le départ de l'agent, est embauchée sous la forme d'un contrat aidé de 3 ans, et ne peut prétendre à ce poste dans l'immédiat. Ces délibérations sont votées à l'unanimité.

5. SCOLAIRE

5.1 Convention pour participation au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) : La participation de la commune au frais de fonctionnement du RASED s'élève pour notre commune à 151 €, soit 1€ par enfant inscrit à l'école. Délibération votée à l'unanimité.

6. TRAVAUX

6.1 Maintenance des éclairages du stade : décision reportée.

6.2 Travaux sur espaces verts : Après examen de devis, il est convenu de confier les travaux de taille des haies du camping à l'entreprise Bonnefoy pour un montant de 3 225.60 € TTC, l'élagage de deux mûriers à l'entreprise Bonnefoy pour un montant de 403.20 € TTC, et l'abattage d'un tilleul route de Bourcieu à l'entreprise Fortin pour un montant de 1 740.00 € TTC. Vote à l'unanimité.

6.3 Mise en conformité des armoires de commande d'éclairage public : Suite à l'oubli d'une armoire de commande d'éclairage public lors du dernier dossier présenté en conseil, une réactualisation des coûts s'avère indispensable. Le prix de revient prévisionnel des travaux est donc porté à 24 242 €, avec un total du financement externe à hauteur de 15 876 €. La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI est de 462 €, et la participation de la commune est de 7 905 €. Le conseil vote à l'unanimité et autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'avancement du dossier.

7-Urbanisme

7.1 Validation des principes du Schéma départemental d'Accessibilité programmée (Sd'Ap) de l'Isère : décision reportée.